

COMMUNE D'USSAC

DISPOSITIF MIS EN PLACE DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE
GESTION D'UNE CANICULE :

NUMERO NATIONAL D'INFORMATION AU PUBLIC :

« CANICULE INFO SERVICE » : 0 800 06 66 66

- Les personnes âgées et/ou en situation de handicap ont la possibilité d'être recensées à la mairie dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels. Il s'agit d'une inscription facultative ; leur radiation du registre communal peut être effectuée à tout moment sur simple demande écrite de leur part.
- Une inscription sur le registre nominatif communal permettra, en cas de déclenchement d'une alerte consécutive à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres, d'apporter les conseils et l'assistance nécessaires.
- Cette inscription peut être effectuée par un tiers (avec l'accord de la personne intéressée).

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site ou à l'accueil de la mairie.

Renseignements mairie d'Ussac : 05.55.88.17.08 - ussacmairie@orange.fr